



## Charte pour l'enseignant

**Enseignant (Prénom, NOM) :** \_\_\_\_\_

**École :** \_\_\_\_\_

**Numéro RNE :** \_\_\_\_\_

**Adresse :** \_\_\_\_\_

**Courriel :** \_\_\_\_\_

**Nom du blog de la classe souhaité :** \_\_\_\_\_

*Primblog.fr propose une solution de blogs de classes au sein d'une communauté partageant les mêmes intérêts.*

*C'est pourquoi, l'inscription à Primblog.fr nécessite de la part de l'enseignant, responsable du blog, l'acceptation de la charte enseignant.*

**1. Propriétaire du blog.** Vous devez être enseignant, en fonction. Vous utiliserez votre « Primblog » comme un journal de classe, en liaison avec les activités ou projets menés au sein de votre école. En aucun cas, votre « Primblog » ne doit se transformer en journal intime, en tribune politique ou en vitrine publicitaire.

**2. Autorisation de diffusion sur le blog de la classe.** Avant toute publication par les élèves, vous devez faire signer une autorisation à l'élève et aux parents pour la diffusion sur votre « Primblog ».

**3. Administration du blog.** Votre « Primblog » comporte deux comptes utilisateurs. Le compte « administrateur » est réservé exclusivement à l'enseignant responsable de la classe. Dans le cas où celui-ci est remplacé (congé maladie, ou formation), le remplaçant devra lire et accepter cette charte (charte-enseignant) avant de publier avec les élèves. Le compte « rédacteur » (ayant des permissions réduites) est destiné aux élèves.

**4. Contenu du blog.** Toute utilisation illégale de votre « Primblog » est interdite : propos haineux, contenus violents, pornographie, pédophilie, obscénité, informations confidentielles, usurpation d'identité, courrier indésirable, code malveillant, virus, piratage ou insertion de liens vers des sites illégaux ou dangereux.

**5. Droit d'auteur.** Vous devez être respectueux du droit d'auteur : toute publication d'œuvre originale (poésie, reproduction, photographie...) ne pourra se faire sans l'autorisation préalable de son auteur (ou de ses ayant droits).

**6. Droit à l'image.** Vous devez être respectueux du droit à l'image : ne seront publiées que les photos de personnes ayant données leur accord. Un « floutage » sera réalisé sur les portraits de personnes s'opposant à leur publication. De même, vous vous engagez à retirer toute photo à la demande du sujet photographié.

**7. Protection des mineurs.** En tant qu'enseignant, vous avez la responsabilité d'une part d'assurer la formation, la sensibilisation et la responsabilisation des élèves aux spécificités de l'internet et d'autre part de ne pas publier des contenus qui pourraient mettre en danger les enfants. A ce sujet, préférez des photographies de groupes à des photographies individuelles où l'on peut reconnaître un élève.

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations concernant la protection des mineurs et la responsabilité de l'enseignant, nous vous invitons à consulter le site Internet du ministère de l'Education Nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche « Enseigner avec les technologies de l'information et de la communication » :

<http://www.educnet.education.fr>.

Pour sensibiliser les élèves, vous pouvez également utiliser les outils suivants :

- Les 7 règles d'or de l'internaute (7 règles d'utilisation d'Internet Illustrées)
- Le code de la route sur l'Internet (10 points pour une utilisation prudente et responsable)
- La charte « Internet à l'école », une charte à signer par les enfants et les parents.

**8. Modification de la charte.** Cette charte est susceptible d'évoluer, dans ce cas vous en serez informés par courriel. Vous vous engagez à consulter et respecter toutes nouvelles dispositions, pour poursuivre l'utilisation de votre « Primblog » durant l'année en cours.

**9. Changement d'adresse e-mail.** Si vous changez d'adresse électronique, vous devez nous en tenir informés.

**Le .. / .. / ....**

**Signature de l'enseignant :**